

**2018 DEVE 23** Adoption de la Stratégie de Paris pour une alimentation durable.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil de Paris des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017, j'ai annoncé le lancement de l'élaboration concertée d'une Stratégie de Paris pour une alimentation durable.

L'alimentation des populations urbaines est un enjeu majeur du 21^{ème} siècle dans un contexte de pression grandissante sur les ressources naturelles, notamment due aux impacts du dérèglement climatique. Le choix des aliments que nous consommons, le lieu d'où ils proviennent, les pratiques de production, de transformation et de distribution influent considérablement sur l'état de notre environnement, de notre santé et sur les liens sociaux qui nous unissent. L'alimentation contribue aux émissions de gaz à effet de serre, représentant 29% du total des émissions mondiales. 815 millions de personnes souffrent encore de faim chronique dans le monde et, au niveau national, encore 12% des Français.e.s (6,3% des Parisien.ne.s) sont en situation d'insécurité alimentaire.

Aussi, une demande s'exprime clairement pour un retour à une alimentation plus durable, à une plus grande transparence dans les processus d'élaboration des produits alimentaires, à une alimentation plus « identifiée » à un terroir et un producteur de proximité. Y répondre implique de retisser les liens entre rural et urbain, de lutter contre le mitage et l'érosion des terres agricoles soumises à la pression foncière, de travailler à l'amélioration des conditions de production tant pour les producteurs que pour les consommateurs et de renouveler les relations ville-campagne au travers de nouvelles politiques publiques alimentaires territoriales.

Dès 2007, Paris s'est doté d'un Plan Climat volontaire et ambitieux visant à réduire à long terme les émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le changement climatique. En visant la neutralité carbone d'ici 2050, le nouveau Plan Climat Air Énergie dont le projet a été adopté définitivement en mars 2018 réaffirme l'ambition de la Ville d'amorcer des changements structurels notamment dans le secteur de l'alimentation qui représente près de 18% de l'empreinte carbone de Paris. Sa Stratégie Résilience adoptée en 2017 comprend quant à elle un volet sur le déploiement de l'alimentation durable sur le territoire.

Aux côtés de 160 autres métropoles internationales, la Ville de Paris a pris la mesure du rôle qu'elle a à jouer, en signant le 15 octobre 2015, le Pacte de Milan (*Milan Urban Food Policy Pact*).

Paris s'est ainsi engagé à « travailler au développement d'un système alimentaire durable, inclusif, résilient, sûr et diversifié, qui fournit des aliments sains et abordables à tou.te.s dans le respect des droits fondamentaux, réduit au maximum le gaspillage, préserve l'environnement et la biodiversité et atténue les effets du changement climatique tout en s'y adaptant ».

Les acteurs du système alimentaire et les Parisien.ne.s fortement mobilisés pour définir la stratégie alimentaire de Paris

Déjà engagée en matière d'alimentation sur de nombreux volets sectoriels, l'action municipale suit deux axes principaux :

- L'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité ;
- Le développement de l'agriculture urbaine et la création de nouveaux échanges urbains-ruraux.

En amont de la définition d'une stratégie alimentaire territoriale, un état des lieux a été réalisé en concertation avec les professionnel.le.s du secteur. Ce diagnostic a permis d'identifier les points saillants suivants :

- En matière de consommation alimentaire

8 millions de repas sont consommés chaque jour à Paris. Le régime alimentaire parisien est proche du régime français classique mais présente moins de protéines d'origine animale, moins de sodas, plus de fruits et de plats composés. La prévalence de l'obésité est ainsi moins importante que dans le reste de la France (10,7% contre 14,5%). Cependant, il existe de grandes disparités en matière d'accès à l'alimentation : 6,3% des ménages sont en situation de précarité alimentaire ; 10 à 15 millions de repas sont distribués chaque année par les structures d'aide alimentaire.

- En matière de distribution alimentaire

Le tissu commercial parisien représente un véritable atout avec 7 600 points de vente alimentaires et plus de 14 500 restaurants, garants d'une grande diversité de l'offre. Plus de 60% des Parisien.ne.s réalisent ainsi leurs courses dans leur quartier de résidence, seulement 7,7% en hard-discount. La capitale présente la plus forte densité de cafés-restaurants et commerces alimentaires en France. Toutefois, la logistique sous-tendue par ce maillage du territoire a un coût important tant au niveau économique qu'environnemental.

- En matière d'approvisionnement

Paris dispose d'un arrière-pays agricole resserré avec une forte production céréalière de proximité et des bassins de productions animales proches (Normandie, Bourgogne...). Toutefois, la perte des terres agricoles, le recul de la diversité agricole de proximité, le manque d'ateliers de transformation locaux, l'internationalisation des échanges de matières premières et l'importation de nourriture animale protéinée ont pour conséquence l'éloignement des lieux de production des aliments.

- En matière d'empreinte écologique

Cet éloignement engendre des impacts environnementaux importants en matière logistique notamment. Plus largement, l'impact écologique de l'alimentation consommée à Paris est conséquent. Cette alimentation est à l'origine de l'émission de 4,7 millions de tonnes équivalent CO₂ par an soit 18% de l'ensemble des émissions parisiennes.

- En matière de gouvernance alimentaire

Un mode de gouvernance démocratique reste à inventer pour le système territorial alimentaire parisien qui, à l'inverse d'autres grandes métropoles, ne dispose pas d'instance multi-partenariale dédiée associant l'ensemble de ses parties prenantes.

En complément de l'état des lieux du système alimentaire parisien, une large concertation des acteurs du territoire parisien agissant au sein du système alimentaire, de la production agricole à la valorisation des déchets, a été réalisée durant l'année 2017 afin d'élaborer ensemble le projet de Stratégie de Paris pour une alimentation durable.

Des ateliers et conférences plénières ont réuni plus de 600 participant.e.s de 177 entités différentes entre mai et octobre 2017, des représentants des agriculteurs et des filières, transformateurs, start-up,

distributeurs, restaurateurs et commerçants, logisticiens, scientifiques, ONG, collectivités territoriales et institutionnels.

Du 3 mai au 12 juillet 2017, la plateforme participative *Madame la Maire j'ai une idée* a complété le dispositif de concertation afin d'associer les Parisien.ne.s à la rédaction de la Stratégie, permettant de recueillir 40 contributions supplémentaires.

Une Stratégie alimentaire territoriale ambitieuse

La Stratégie de Paris pour une alimentation durable vise à doter la Ville d'une politique alimentaire transversale ambitieuse à l'échelle du territoire. Elle offrira un cadre structurant aux nombreuses actions sectorielles que la Ville porte déjà, permettra de coordonner les initiatives d'alimentation durable à l'échelle du territoire parisien, mobilisera les acteurs concernés et engagera de nouvelles actions. Elle sera mise en œuvre en cohérence avec les orientations du futur Plan alimentation durable de la Métropole du Grand Paris.

Afin de donner la mesure de l'ambition de sa démarche et de la traduire concrètement, la Ville de Paris s'engage à l'horizon 2030 à :

- diminuer de 40% le bilan carbone « alimentation » du territoire ;
- amener 75 % des ménages parisiens à acheter régulièrement des produits bio ;
- contribuer à faire évoluer l'équilibre alimentaire des citoyens vers un régime « flexitarien », c'est-à-dire un régime riche en fruits et en légumes et comprenant moins de viande et de poisson avec un moindre impact sur l'environnement ;
- diminuer le taux d'obésité à Paris de 10,7% en 2017 à 5%, avec une action ciblée dans les quartiers prioritaires ;
- faire disparaître toute situation de précarité alimentaire (le taux de personnes en situation de précarité alimentaire étant encore de 6,3% en 2016) ;
- généraliser la part des transports électriques, doux et fluviaux pour l'approvisionnement alimentaire ;
- porter la part de l'alimentation consommée à Paris et produite dans le Bassin Parisien à 50% (contre 25% actuellement) ;
- atteindre 20% de surfaces agricoles utiles dédiées à l'agriculture biologique en Île-de-France contre 2,7% en 2017.

En outre, dans la dynamique qui fait aujourd'hui de Paris le premier acheteur public français de bio, la Ville portera la part d'alimentation durable à 90% en 2050 dans sa restauration collective municipale et départementale.

La stratégie alimentaire se décline, pour ce faire, en 40 actions organisées en 4 grands axes transversaux.

1. L'accès de tou.te.s à une alimentation durable

Développer la vente de proximité de produits locaux et durables

Il s'agit de diversifier l'offre alimentaire dans les quartiers déficitaires afin, notamment, de permettre aux classes populaires et classes moyennes fragiles d'accéder à des produits issus de l'agriculture biologique et de proximité. Cela se traduit par le développement d'une offre multi-commerces à l'échelle des quartiers (action 1), le soutien à des modes de commerce itinérants (action 2) et l'accroissement d'une offre alimentaire dans les zones de passage comme les gares (action 3). Le prix des denrées bio est le premier frein à l'achat de ces aliments. Il convient d'offrir des denrées durables à un prix accessible en étudiant le développement des halles alimentaires, des commerces de l'économie sociale et solidaire

(action 4) et des espaces de vente de produits locaux et de saison dans les grandes surfaces (action 5). Il est nécessaire d'aider le tissu de petits commerces à développer sa visibilité auprès des acheteurs sur Internet en accompagnant l'innovation alimentaire (action 6).

Démocratiser l'accès à des produits frais et durables

Avec 30% des dépenses alimentaires des Parisien.ne.s consacrées à l'alimentation hors domicile, développer une offre alimentaire plus durable dans les cantines et les restaurants est un enjeu crucial. Il s'agit donc de généraliser l'alimentation durable en restauration collective et sociale sur le modèle du Plan alimentation durable de la restauration collective parisienne (action 7), de favoriser la diffusion d'une offre végétarienne et d'alimentation durable en restauration commerciale (action 8), d'offrir aux populations défavorisées un accès à des aliments de qualité en leur permettant de cuisiner des denrées brutes grâce au déploiement de cuisines partagées (action 9) et d'accueillir les personnes âgées dans les restaurants de quartier (action 10).

Diversifier et optimiser l'aide alimentaire

Paris poursuivra la mise en œuvre du plan d'actions d'aide alimentaire et déterminera les conditions nécessaires au lancement d'un appel à projets visant à accompagner l'accès à une alimentation durable et de qualité en direction des personnes en situation de précarité (action 11). Des initiatives solidaires « denrées pour les plus démunis.e.s » seront proposées (action 12) et, afin de favoriser l'accès des plus fragiles à des fruits et légumes frais, l'offre en épiceries sociales et solidaires sera étoffée (action 13).

2. L'autonomie et la résilience alimentaires

Consolider les débouchés des producteurs locaux et durables

Pour améliorer l'autonomie alimentaire du territoire, il est nécessaire de renforcer les liens entre agriculteurs et acheteurs et de permettre l'émergence de filières locales agricoles en poursuivant le soutien aux circuits courts. Cela passe par la mise en relation des producteurs et acteurs des filières via une instance d'échanges (action 14), la création et la valorisation pour les filières locales franciliennes de Signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (action 15) et le soutien des producteurs locaux sur les marchés et dans les petits commerces parisiens (action 16).

Améliorer l'autonomie alimentaire en agissant sur le foncier agricole rural et (péri)urbain et sur les outils de transformation

Il s'agit d'agir en faveur d'une agriculture locale (action 17), de développer les partenariats avec les territoires agricoles périurbains et ruraux (action 18), de diversifier la production locale via l'agriculture urbaine et périurbaine (action 19), de proposer et soutenir des ateliers et des outils mutualisés de transformation et de logistique (action 20), de resserrer les liens entre consommateurs urbains et producteurs locaux (action 21) et de soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le Bassin Parisien (action 22).

Mobiliser les acteurs publics et privés pour améliorer la résilience du système alimentaire parisien

La prise en compte des impératifs de résilience dans les projets de toutes natures s'impose désormais (aménagement urbain et de transport, lieux de stockage et de distribution, flux logistiques...). Afin d'améliorer l'information des Parisien.ne.s en matière d'approvisionnement alimentaire en cas de crise majeure, un système d'information dynamique sur les ressources alimentaires et les lieux de stockage du Bassin Parisien sera créé (action 23). Enfin, l'amélioration de la logistique d'approvisionnement en alimentation sera une priorité pour garantir la résilience de Paris (action 24).

3. La prévention du gaspillage alimentaire et des déchets

Lutter contre le gaspillage alimentaire

La Ville de Paris continuera de mobiliser l'ensemble des acteurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (action 27) en poursuivant la mise en œuvre du Plan Stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire (action 25). Elle développera les opérations visant à réduire les quantités de déchets alimentaires et à améliorer la redistribution des invendus (action 26).

Valoriser les déchets alimentaires

En premier lieu, dans le cadre du Plan Compost, la Mairie de Paris met en place et soutient les initiatives en vue de rendre accessible la pratique du compostage de proximité. Paris développera donc le compostage des déchets alimentaires (action 28). La part restante des déchets alimentaires, qui n'aura pu être évitée ou valorisée localement, sera collectée séparément afin de subir un traitement adapté. La collecte séparée des déchets alimentaires pour les valoriser sera généralisée (action 29).

Réduire les emballages alimentaires jetables

Il s'agit de développer le vrac à Paris (action 30), limiter les déchets alimentaires des grands événements (action 31) et poursuivre la promotion de la consommation alimentaire de l'eau du robinet (action 32).

4. La mise en réseau et les partenariats

Développer des opérations de sensibilisation adaptées aux populations cibles

Les messages en matière d'éducation à l'alimentation à destination du grand public doivent s'adapter à la multiplicité des situations sociales et à la diversité des préférences culturelles alimentaires des Parisien.ne.s.

Il convient donc d'adapter les messages en ciblant des catégories et âges de population. Ainsi, la Ville développera les projets complets et pratiques de sensibilisation pour les populations précaires (action 33). Elle proposera des actions spécifiques à destination des jeunes Parisien.ne.s adaptées à leurs besoins et pratiques alimentaires (action 34). Elle développera des actions de sensibilisation à l'alimentation durable à destination des familles dès le début de la parentalité (action 35) et à destination des publics fragiles (personnes en situation de handicap et personnes âgées) - (action 36).

Valoriser et soutenir les initiatives locales

La large variété des initiatives citoyennes et des porteur.se.s de projet engagé.e.s dans l'alimentation durable sur Paris est un atout pour le territoire. Il s'agit de mettre en réseau les acteurs locaux de l'alimentation par un réseau des acteurs de l'alimentation durable (action 37), d'ancrer Paris comme territoire du commerce équitable (action 38).

Mettre en place une gouvernance de la Stratégie de Paris pour une alimentation durable

Le dialogue entre acteurs du système alimentaire territorial est un élément clé de sa mutation vers plus de durabilité et de résilience. C'est pourquoi la Stratégie prévoit de contribuer à l'émergence d'une gouvernance métropolitaine de l'alimentation (action 39) et d'organiser des assises annuelles de l'alimentation durable (action 40).

La Stratégie se déploiera à l'échelle du territoire métropolitain, en collaboration notamment avec les autres collectivités comme le Conseil départemental du Val-de-Marne.

La Ville de Paris s'engagera auprès de la Région, de l'État et de l'Union Européenne en faveur du soutien au développement de filières de proximité et de l'agriculture biologique. Paris sera moteur dans les réseaux internationaux de villes (C40, *Organic Cities Network Europe*, Pacte de Milan...).

La prise en compte de la question alimentaire sera un enjeu capital pour les villes ces prochaines années. Dans cette perspective, Paris s'organise pour poursuivre les efforts initiés.

La Stratégie de Paris pour une alimentation durable constitue une nouvelle façon de mener les politiques alimentaires. Elle fixe un cadre transversal et un agenda commun aux actions publiques : celui d'un système alimentaire durable prêt à répondre aux défis du XXIème siècle.

Sa mise en œuvre impliquera une collaboration régulière avec les partenaires, citoyen.ne.s et acteurs économiques et la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée. Elle s'envisage au-delà des limites territoriales de la ville et invite à construire un nouveau modèle à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, de la région et des territoires ruraux.

Il s'agira de continuer à innover pour prendre en compte les évolutions des besoins du territoire et des Parisien.ne.s et conforter Paris dans son rôle de chef de file.

Je vous propose ainsi d'approuver la Stratégie de Paris pour une alimentation durable.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2018 DEVE 23 Adoption de la Stratégie de Paris pour une alimentation durable

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'adopter la Stratégie de Paris pour une alimentation durable ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI au nom de la 1^{ère} Commission et par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve la Stratégie de Paris pour une alimentation durable jointe en annexe de cette délibération.